

DECRET N° 2016-352 du 15 juin 2016

Portant mise en place du Secrétariat Technique Permanent du Bureau d'Etudes et d'Appui au Secteur Agricole (B2A).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n°2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu le décret n° 2016-351 du 15 juin 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Bureau d'Etudes et d'Appui au Secteur Agricole (B2A);
- Sur proposition du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République;
- Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 1^{er} juin 2016,

DECRETE

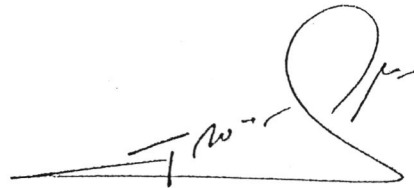
Article 1^{er}: Conformément à l'article 9 du Décret n° 2016-351 du 15 juin 2016, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Bureau d'Etudes et d'Appui au Secteur Agricole (B2A), le Secrétariat Technique Permanent, est composé comme suit :

- Secrétaire Technique Permanent : Monsieur Cossi Gaston DOSSOUHOUI ;
- Secrétaire Technique Permanent Adjoint : Monsieur Gbékpodé Bonaventure KOUAKANOU ;
- Membres :
 - Monsieur Ygué Patrice ADEGBOLA ;
 - Monsieur Arsène Fortuné Madelon d'ALMEIDA ;
 - Monsieur Olivier M. B. Coffi VIGAN.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

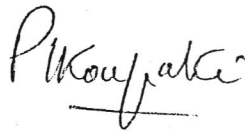
Fait à Cotonou, le 15 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



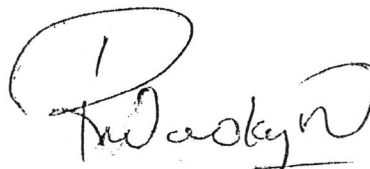
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 INTERESSES 2 JORB 1.